

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 126-22

Objet : *RS - Clôture du contrat de crédit-bail entre Grand Chambéry et la société Alizé concernant un ensemble immobilier situé 574 rue de Chantabord à Chambéry*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 126-22

objet **RS - Clôture du contrat de crédit-bail entre Grand Chambéry et la société Alizé concernant un ensemble immobilier situé 574 rue de Chantabord à Chambéry**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que dans le cadre de l'aménagement du pôle d'affaires de la Cassine à Chambéry, l'agglomération s'est rapprochée notamment des sociétés SA Cafés Folliet et la SARL Thiébaud Transports aux fins d'acquérir leurs locaux. L'acquisition des locaux de la société SA Cafés Folliet a eu lieu par acte notarié du 3 avril 2007.

Il a été également convenu que les deux sociétés déménagent leurs activités dans des locaux industriels propriétés de Grand Chambéry, situés 574 rue de Chantabord à Chambéry.

Un contrat de crédit-bail avec la SA Cafés Folliet a été signé le 19 décembre 2007 pour une durée de 15 ans, faisant suite à la délibération de l'agglomération n° 124-07 C du 20 septembre 2007.

Ce contrat se termine le 30 septembre 2022. La société Cafés Folliet SA a ainsi déménagé l'ensemble de ses services administratifs et commerciaux et le stockage dans ce bâtiment.

Le tènement objet du contrat de crédit-bail avec la SA Cafés Folliet se compose de locaux industriels et de stockage d'une superficie de 10 348 m² (partie sud du bâtiment), sur une emprise foncière de 20 038 m².

Conformément à l'article 7 du contrat qui prévoit que le titulaire du contrat peut céder son contrat au profit d'une autre société, la société SA Cafés Folliet a demandé à la Communauté d'agglomération la cession du contrat au profit de la société par actions simplifiée, Alizé, dont le président est Bernard Folliet. Par décision du Bureau du 12 juillet 2018, il a été ainsi approuvé la cession du contrat conclu initialement entre la Communauté d'agglomération et la société SA Cafés Folliet au profit de la société par actions simplifiée Alizé.

Le contrat de crédit-bail arrivant à son terme, il convient de le clôturer.

Le loyer annuel en 2021 s'est établi à 271 854,80 € HT. Conformément au contrat, le prix de levée d'option est fixé à 1 €.

Il est précisé que les frais d'acte relatif à cette clôture seront à la charge de la société Alizé.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 9 juin 2022,

Vu la décision n° 102-18 du Bureau communautaire du 12 juillet 2018 approuvant la cession du contrat entre Chambéry métropole-Cœur des bauges et la société SA Cafés Folliet au profit de la société Alizé,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation au Bureau pour l'approbation des baux,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la clôture du contrat de crédit-bail établi avec la société Alizé et les conditions financières de celle-ci,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à cette clôture et notamment l'acte notarié,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 126-22

Objet de l'acte : RS - Clôture du contrat de crédit-bail entre Grand Chambéry et la société Alizé concernant un ensemble immobilier situé 574 rue de Chantabord à Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28037H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28037H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022